

États financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de

NAV CANADA

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

NAV CANADA

États consolidés résumés intermédiaires du résultat net (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2018	2017
Produits			
Redevances d'usage	3	344 \$	333 \$
Autres produits		13	14
		<u>357</u>	<u>347</u>
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages du personnel		245	235
Services techniques		27	28
Installations et entretien		15	15
Amortissements	5, 6	38	38
Autres		23	24
		<u>348</u>	<u>340</u>
Autres (produits) et charges			
Produits financiers		(4)	(5)
Coût financier net lié aux avantages du personnel		10	14
Autres charges financières		19	19
Autres (profits) et pertes		(8)	(10)
		<u>17</u>	<u>18</u>
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires			
		<u>(8)</u>	<u>(11)</u>
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt	4	6	14
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires			
	1	<u>(2) \$</u>	<u>3 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

NAV CANADA**États consolidés résumés intermédiaires du résultat global (non audité)****Trimestres clos les 30 novembre**

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2018	2017
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires		(2) \$	3 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :			
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel		–	100
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	4	–	(100)
		–	–
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		5	1
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	4	(5)	(1)
		–	–
Total des autres éléments du résultat global		–	–
Total du résultat global	1	(2) \$	3 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

NAV CANADA

États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	30 novembre 2018	31 août 2018
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		44 \$	38 \$
Débiteurs et autres		87	102
Prêt consenti à une partie liée		11	–
Placements	7	71	71
Autres		20	17
		<u>233</u>	<u>228</u>
Actifs non courants			
Placement sous forme d'actions privilégiées		429	418
Prêt consenti à une partie liée		2	12
Avantages du personnel		1	2
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		7	6
Immobilisations corporelles	5	733	735
Immobilisations incorporelles	6	928	932
Autres actifs non courants		1	1
		<u>2 101</u>	<u>2 106</u>
Total des actifs		<u>2 334</u>	<u>2 334</u>
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	4	972	954
Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires		<u>3 306 \$</u>	<u>3 288 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

NAV CANADA

États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	30 novembre 2018	31 août 2018
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs		223 \$	247 \$
Produits différés		5	4
Partie courante de la dette à long terme		275	275
		<u>503</u>	<u>526</u>
Passifs non courants			
Dette à long terme		1 219	1 219
Avantages du personnel		1 095	1 070
Passif d'impôt différé		50	49
Autres passifs non courants		2	2
		<u>2 366</u>	<u>2 340</u>
Total des passifs		<u>2 869</u>	<u>2 866</u>
Capitaux propres			
Résultats non distribués		26	28
		<u>26</u>	<u>28</u>
Total des capitaux propres		<u>26</u>	<u>28</u>
Total des passifs et des capitaux propres		<u>2 895</u>	<u>2 894</u>
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	4	411	394
Engagements	8		
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires		<u>3 306 \$</u>	<u>3 288 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

NAV CANADA

États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 août 2017	28 \$	– \$	28 \$
Bénéfice net (perte nette) et mouvement net des comptes de report réglementaires	3	–	3
Autres éléments du résultat global	–	–	–
Solde au 30 novembre 2017	<u>31 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>31 \$</u>
Solde au 31 août 2018	28 \$	– \$	28 \$
Bénéfice net (perte nette) et mouvement net des comptes de report réglementaires	(2)	–	(2)
Autres éléments du résultat global	–	–	–
Solde au 30 novembre 2018	<u>26 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>26 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

NAV CANADA

Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2018	2017
Exploitation			
Montants reçus au titre des redevances d'usage		361 \$	344 \$
Autres montants reçus		13	13
Paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs		(289)	(271)
Cotisations aux régimes de retraite – services rendus au cours de la période		(26)	(21)
Paiements au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(1)	(1)
Règlement au titre de la compression relative aux indemnités de cessation d'emploi		–	(26)
Paiements d'intérêts		(20)	(20)
Intérêts reçus		–	1
		<u>38</u>	<u>19</u>
Investissement			
Dépenses d'investissement		(32)	(43)
Remboursement d'impôt sur le placement sous forme d'actions privilégiées		–	4
		<u>(32)</u>	<u>(39)</u>
Financement			
Fonds de réserve pour le service de la dette	7	–	25
		–	25
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement			
		<u>6</u>	<u>5</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		6	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période			
		<u>38</u>	<u>222</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période			
		<u>44 \$</u>	<u>227 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière

NAV CANADA a été constituée en tant que société sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* dans le but d'acquérir, de détenir, de gérer, d'exploiter, de maintenir et de développer le système canadien de navigation aérienne civile (le « SNA »), tel qu'il est défini en vertu de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »). NAV CANADA a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À l'intérieur des paramètres fondamentaux délimitant le mandat que la Loi sur les SNA lui confère, NAV CANADA a le droit de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. L'activité principale de NAV CANADA et de ses filiales (collectivement, la « Société ») consiste à fournir des services de navigation aérienne, ce qui constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés essentiellement au Canada.

Les redevances au titre des services de navigation aérienne civile qu'offre la Société sont soumises au cadre réglementaire économique édicté dans la Loi sur les SNA. Aux termes de celle-ci, la Société peut établir de nouvelles redevances ou réviser les redevances existantes qu'elle perçoit pour ses services. Lorsqu'elle établit de nouvelles redevances ou qu'elle révisé les redevances existantes, la Société doit suivre les paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil d'administration de la Société (le « conseil »), agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

La Société planifie ses activités de façon à atteindre le seuil de rentabilité dans l'état consolidé du résultat net à la clôture de chaque exercice après avoir constaté des ajustements au compte de stabilisation des tarifs. Ainsi, la Société ne s'attend pas à ce que les résultats non distribués présentent une variation nette à la clôture de l'exercice. Les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société sont décrites à la note 4.

Aux termes de la Loi sur les SNA, la Société doit donner aux usagers un préavis de toute redevance qu'elle se propose d'établir ou de réviser, et elle doit les consulter à ce sujet. Les usagers peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la Société de même qu'ils peuvent interjeter appel des redevances révisées devant l'Office des transports du Canada en invoquant des motifs selon lesquels la Société a violé les paramètres obligatoires édictés dans la Loi sur les SNA ou a omis de donner aux usagers les préavis prévus par la loi.

NAV CANADA est une société domiciliée au Canada. Le siège social de NAV CANADA est situé au 77, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario), Canada, K1P 5L6. Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires de NAV CANADA comprennent les comptes de ses filiales.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis selon la Norme comptable internationale (International Accounting Standard, ou « IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Comme il est permis selon cette norme, les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ne présentent pas toutes les informations qui doivent figurer dans des états financiers consolidés annuels établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2018 (les « états financiers consolidés annuels de 2018 »).

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

2. Mode de présentation (suite)

a) Déclaration de conformité (suite)

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle appliquée aux états financiers de l'exercice en cours.

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires a été approuvée par le conseil en date du 9 janvier 2019.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis conformément au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants :

- les instruments financiers classés et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le montant net de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies et des actifs du régime évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire.

d) Caractère saisonnier

Les activités d'exploitation de la Société ont varié de façon historique au cours de l'exercice, les produits découlant de la circulation aérienne les plus élevés ayant été enregistrés au quatrième trimestre (de juin à août). L'intensification de la circulation aérienne s'explique par une hausse des voyages de loisir pendant les mois d'été. De par sa structure de coûts qui est en grande partie fixe, la Société ne subit pas de variations importantes de ses coûts au cours de l'exercice.

e) Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires figurent à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2018, sauf pour ce qui est de l'application des nouvelles normes, des modifications et des interprétations entrant en vigueur le 1^{er} septembre 2018, comme il est décrit à la note 2 f) plus bas. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

f) Nouvelles normes, modifications et interprétations adoptées

Certaines prises de position ayant été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ou par l'IFRS Interpretations Committee devaient entrer en vigueur obligatoirement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les normes suivantes ont été adoptées par la Société en date du 1^{er} septembre 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »)

L'IFRS 15 instaure un nouveau modèle selon lequel les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients doivent être comptabilisés de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie la Société s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Le modèle propose deux méthodes pour la comptabilisation des produits, soit à un moment précis ou progressivement, et prévoit une analyse des transactions fondée sur les contrats en cinq étapes pour déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et, le cas échéant, pour établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation.

2. Mode de présentation (suite)**f) Nouvelles normes, modifications et interprétations adoptées (suite)**

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 15, la nouvelle norme a été appliquée rétrospectivement. L'incidence de l'application de l'IFRS 15 sur le résultat net découlant des contrats générateurs de produits en cours était de néant au 1^{er} septembre 2017. La Société a analysé ses flux de rentrées et ses principaux contrats conclus avec des clients au moyen du modèle en cinq étapes de l'IFRS 15, à la suite de quoi il a été établi qu'il n'était pas nécessaire d'apporter quelque changement que ce soit au résultat net ou au calendrier de comptabilisation des produits.

La Société s'est prévaluée de la mesure de simplification suivante dans l'application de l'IFRS 15 :

- Les contrats achevés qui ont commencé et se sont terminés au cours du même exercice et les contrats qui ont été achevés avant le 1^{er} septembre 2017 n'ont pas été retraités.

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie stipulée dans le contrat conclu avec le client et sont comptabilisés à mesure que la Société remplit son obligation de prestation décrite au contrat et transfère le contrôle du produit ou du service au client.

i) Redevances d'usage

La plupart des produits de la Société sont tirés des redevances d'usage perçues pour les services de navigation aérienne. Les produits sont constatés lorsque les services de navigation aérienne sont rendus. Les tarifs au titre des redevances d'usage sont approuvés par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs.

Les remboursements au titre des redevances d'usage sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs, ou lorsqu'une obligation implicite existe.

Les modalités générales de paiement de la Société prévoient des périodes de paiement de trente jours pour les services de navigation aérienne, mais des délais de paiement plus courts sont imposés dans le cas de certains clients, lorsque les circonstances le justifient. Les politiques de crédit de la Société exigent aussi des paiements à l'avance ou l'obtention d'une sûreté adéquate dans certaines circonstances.

ii) Contrats de services et de développement

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits tirés de contrats de prestation de services sont généralement comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de services.

Normalement, les produits tirés des contrats de développement sont constatés progressivement à mesure que les obligations de prestation sont remplies. Les produits sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des travaux prévus au contrat à la date de clôture et sont évalués selon la méthode des coûts engagés. Selon la méthode des coûts engagés, l'évaluation du degré d'avancement des travaux correspond au ratio des coûts engagés à une date déterminée par rapport au coût estimé total des travaux à exécuter au titre de l'obligation de prestation. Les produits sont comptabilisés proportionnellement à mesure que les coûts sont engagés.

Les estimations des produits, des coûts ou du degré d'avancement sont revues lorsque les circonstances changent. Toute variation des produits ou des coûts estimés est reflétée dans le résultat net de la période au cours de laquelle la direction est instruite des circonstances qui ont donné lieu à la révision.

2. Mode de présentation (suite)**f) Nouvelles normes, modifications et interprétations adoptées (suite)**

Dans certains cas, les produits sont comptabilisés à un moment précis, soit lorsque les obligations de prestation sont remplies, ce qui se produit normalement à l'achèvement du contrat.

Lorsque la direction détermine qu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue doit être immédiatement comptabilisée en charges.

Soldes des contrats

Le calendrier de la comptabilisation des produits, de la facturation et de l'encaissement donne lieu à des créances facturées ou non facturées (débiteurs et autres) ainsi qu'à des avances accordées à des clients et à des dépôts (produits différés) figurant dans l'état consolidé de la situation financière.

Les redevances d'usage sont facturées mensuellement en concordance avec la comptabilisation des produits, ce qui donne lieu à des débiteurs. Les redevances annuelles ou trimestrielles, qui s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice et qui sont facturées annuellement ou trimestriellement, différées, puis comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, ce qui donne lieu à des produits différés, font exception à cette règle.

En ce qui a trait aux contrats de services et de développement, les travaux sont facturés à mesure qu'ils sont réalisés aux termes des modalités de contrat convenues, soit périodiquement, soit lorsqu'une étape définie contractuellement est achevée. Le moment de la comptabilisation des produits par opposition à celui de la facturation peut donner lieu à des produits à recevoir.

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée (« IFRIC 22 »)

L'IFRIC 22 vient préciser que la date de transaction aux fins de la détermination du cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou des produits connexes (ou de la partie d'actif, de charge ou des produits connexes) est la date de la comptabilisation initiale, par l'entité, de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception de la contrepartie anticipée. La Société a adopté l'IFRIC 22 en date du 1^{er} septembre 2018, ce qui n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

g) Estimations comptables et jugements critiques

L'établissement des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondront rarement aux résultats réels.

Les jugements critiques et principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont présentés à la note 2 d) afférente aux états financiers consolidés annuels de 2018.

h) Prises de position comptables futures

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié un certain nombre de normes, modifications et interprétations, dont fait état la note 2 f) afférente aux états financiers consolidés annuels de 2018, qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés.

2. Mode de présentation (suite)**h) Prises de position comptables futures (suite)**

L'état d'avancement de la mise en œuvre des normes futures par la Société se présente comme suit :

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, menant à terme son projet d'amélioration de l'information financière à l'égard des contrats de location. La nouvelle norme remplacera l'IAS 17 – *Contrats de location*. Elle énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les deux parties à un contrat. Pour les preneurs, l'IFRS 16 élimine le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement qui existe aux termes de l'IAS 17, et exige la comptabilisation des actifs et des passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17; elle maintient le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement, de même que la comptabilisation d'un contrat de location selon son classement. L'IFRS 16 doit être appliquée rétrospectivement selon une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise, à condition que l'entreprise ait adopté l'IFRS 15.

La Société évalue en ce moment l'incidence éventuelle de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés. Pour ce faire, elle a constitué une équipe, recensé ses contrats actuels pourvus de composantes locatives et entrepris de revoir en détail ces contrats afin de déterminer les conséquences qu'ils entraîneront en matière de comptabilité. La Société prévoit employer la méthode d'application rétrospective modifiée au moment où elle appliquera l'IFRS 16.

Il a été déterminé que les révisions et modifications publiées par l'IASB figurant ci-après et qui n'ont pas déjà été mentionnées dans les états financiers consolidés annuels de 2018 de la Société pourraient avoir un effet sur la Société dans l'avenir :

Cadre conceptuel de l'information financière (« le Cadre conceptuel »)

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du Cadre conceptuel, sur lequel il s'appuie pour établir de nouvelles normes. Le Cadre conceptuel n'est pas une norme comptable et il ne supprime pas les dispositions des autres normes IFRS. La version révisée du Cadre conceptuel précise que, pour être utile, l'information financière doit être à la fois pertinente et présentée de façon fidèle. Il renferme également des définitions révisées d'un actif et d'un passif, il fournit des critères de comptabilisation des actifs et des passifs et il confirme que différentes méthodes d'évaluation s'avèrent utiles et sont permises.

L'IASB a également publié le document intitulé *Mise à jour des références au Cadre conceptuel (« les Modifications »)* afin de mettre à jour les références aux versions antérieures du Cadre conceptuel dans les normes IFRS. Le Cadre conceptuel et les Modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et leur application anticipée est permise. L'ampleur de l'incidence de ce changement n'a pas encore été déterminée.

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

3. Produits

Les redevances d'usage par types de services de navigation aérienne fournis se sont établies comme suit :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2018	2017
Redevances de survol ¹⁾	177 \$	174 \$
Redevances d'aérogare ²⁾	130	124
Redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles ³⁾	24	23
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales ⁴⁾	13	12
	<u>344 \$</u>	<u>333 \$</u>

- 1) Les redevances de survol ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou offerts aux aéronefs au cours de la phase de survol, que ce soit pour la navigation dans l'espace aérien contrôlé par le Canada ou pour décoller du Canada ou y atterrir. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.
- 2) Les redevances d'aérogare ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou mis à la disposition des aéronefs à l'aéroport ou à proximité de ce dernier. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.
- 3) Les redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles ayant trait aux services de navigation de survol et d'aérogare. Ces redevances s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice. Les obligations de prestation sont remplies au cours de la période durant laquelle les services de navigation aérienne sont offerts.
- 4) Les redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales ayant trait à certains services de navigation aérienne et de communications fournis ou mis à la disposition des aéronefs alors qu'ils survolent l'Atlantique Nord. Ces services sont mis à la disposition des aéronefs lorsqu'ils se trouvent hors de l'espace aérien souverain du Canada, mais pour lequel le Canada a des responsabilités au chapitre du contrôle de la circulation aérienne aux termes des conventions internationales. Les redevances de communications internationales comprennent également les services fournis ou offerts aux aéronefs survolant l'espace aérien canadien du nord. Ces obligations de prestation sont remplies à un moment précis.

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

4. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers

Selon l'information que la Société est tenue de fournir à titre d'entité assujettie à la réglementation des tarifs, les soldes des comptes de report réglementaires sont les suivants aux dates indiquées :

	31 août 2018	Report réglementaire	Recouvrement ou reprise	30 novembre 2018
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires				
Impôt différé ¹⁾	50 \$	1 \$	– \$	51 \$
Avantages du personnel :				
Congés de maladie cumulatifs	25	–	–	25
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	20	–	(2)	18
Cotisations aux régimes de retraite (a)	98	20	–	118
Réévaluations des régimes de retraite	643	–	–	643
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	55	–	(1)	54
Opération de couverture réalisée	63	–	–	63
	<u>954 \$</u>	<u>21 \$</u>	<u>(3) \$</u>	<u>972 \$</u>
Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires				
Compte de stabilisation des tarifs ²⁾	(124) \$	(9) \$	5 \$	(128) \$
Dérivés	(3)	(5)	–	(8)
Avantages du personnel :				
Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée	(5)	–	3	(2)
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(253)	(11)	–	(264)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(3)	(1)	–	(4)
Opération de couverture réalisée	(6)	–	1	(5)
	<u>(394) \$</u>	<u>(26) \$</u>	<u>9 \$</u>	<u>(411) \$</u>

1) Le report réglementaire total au titre de l'impôt sur le résultat lié au placement de la Société dans Aireon était de 50 \$ au 30 novembre 2018 (49 \$ au 31 août 2018). Le report restant se rapporte à la quote-part de la Société dans les actifs nets de Searidge Technologies Inc.

2) L'objectif à long terme quant au solde de crédit cible du compte de stabilisation des tarifs est de 7,5 % du total des charges annuelles prévues, déduction faite des autres (produits) et charges, compte non tenu des éléments non récurrents, sur une base continue. Pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2019 (l'« exercice 2019 »), le solde cible est de 110 \$ [104 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2018 (l'« exercice 2018 »)].

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

4. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et du mouvement net des comptes de report réglementaires sur le résultat net présenté dans l'état consolidé résumé intermédiaire du résultat net :

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2018	2017
Avant le mouvement net des comptes de report réglementaires :		
Produits	357 \$	347 \$
Charges d'exploitation	348	340
Autres (produits) et charges	17	18
	(8)	(11)
Mouvement net des comptes de report réglementaires :		
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :		
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(9)	–
Ajustement approuvé initial ¹⁾	5	3
	(4)	3
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :		
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	20	24
Placements sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(11)	(15)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(1)	–
Impôt sur le résultat	1	2
Opérations de couverture réalisées	1	–
	10	11
	6	14
Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	(2) \$	3 \$

¹⁾ Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité au cours de l'exercice 2019, le conseil a approuvé une diminution du compte de stabilisation des tarifs résultant d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 18 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs se fait de manière constante au cours de l'exercice (10 \$ pour l'exercice 2018).

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

4. Incidence des comptes de report réglementaires sur les états financiers (suite)

a) Cotisations de retraite

Au 30 novembre 2018, les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires comprenaient un montant de 118 \$ lié au recouvrement de cotisations de retraite au moyen des redevances d'usage (98 \$ au 31 août 2018). Le passif au titre des prestations constituées à l'égard des régimes de retraite, déduction faite des reports réglementaires connexes, s'établissait comme suit :

	30 novembre 2018	31 août 2018
Passif au titre des avantages du personnel	(727) \$	(707) \$
Moins :		
Reports réglementaires des ajustements hors trésorerie	643	643
(Insuffisance) excédent des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	(84) \$	(64) \$
Soldes débiteurs (créditeurs) réglementaires – recouvrement de cotisations	118 \$	98 \$
Insuffisance de la charge réglementaire cumulative par rapport aux cotisations	34 \$	34 \$

La Société utilise une approche réglementaire pour déterminer la charge nette comptabilisée au résultat net pour les coûts liés à ses régimes de retraite capitalisés. L'objectif de cette approche vise à refléter le coût en trésorerie des régimes de retraite capitalisés dans le résultat net en comptabilisant un ajustement aux comptes de report réglementaires connexes. Ces ajustements réglementaires correspondent à l'écart entre les coûts des régimes de retraite, tels qu'ils sont établis selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et le coût annuel en trésorerie des régimes en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Le report réglementaire lié aux cotisations de retraite de 118 \$ comprend un recouvrement de 10 \$ sur les cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité effectuées au cours de l'exercice 2017. Le solde de 34 \$ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage ultérieures. La capitalisation des prestations de retraite du personnel par rapport à la charge, compte tenu des ajustements réglementaires, comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net est présentée ci-après.

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2018	2017
État consolidé du résultat net		
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période ¹⁾	41 \$	43 \$
Charges financières nettes ¹⁾	6	10
Moins : reports réglementaires	(20)	(24)
	27	29
Cotisations en trésorerie de la Société		
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	27	26
Recouvrement réglementaire de cotisations au titre du déficit de solvabilité pour l'exercice 2017	– \$	3 \$

¹⁾ Le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne comprend pas le montant de 1 \$ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ au 30 novembre 2017) et les charges financières nettes ne comprennent pas le montant de 1 \$ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ au 30 novembre 2017).

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de ce qui suit :

	Terrains et bâtiments	Systèmes et matériel	Actifs en cours de développement	Total
Coût				
Solde au 31 août 2018	266 \$	628 \$	146 \$	1 040 \$
Entrées	–	–	21	21
Transferts	10	48	(58)	–
Solde au 30 novembre 2018	<u>276 \$</u>	<u>676 \$</u>	<u>109 \$</u>	<u>1 061 \$</u>
Cumul de l'amortissement				
Solde au 31 août 2018	51 \$	255 \$	– \$	306 \$
Amortissement	4	18	–	22
Solde au 30 novembre 2018	<u>55 \$</u>	<u>273 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>328 \$</u>
Valeurs comptables				
Au 31 août 2018	215 \$	374 \$	146 \$	735 \$
Au 30 novembre 2018	<u>221 \$</u>	<u>403 \$</u>	<u>109 \$</u>	<u>733 \$</u>

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit :

	Droit de navigation aérienne	Logiciels achetés	Logiciels maison	Actifs en cours de développement	Total
Coût					
Solde au 31 août 2018	702 \$	170 \$	229 \$	60 \$	1 161 \$
Entrées	–	1	1	10	12
Transferts	–	4	2	(6)	–
Solde au 30 novembre 2018	<u>702 \$</u>	<u>175 \$</u>	<u>232 \$</u>	<u>64 \$</u>	<u>1 173 \$</u>
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 août 2018	100 \$	64 \$	65 \$	– \$	229 \$
Amortissement	6	4	6	–	16
Solde au 30 novembre 2018	<u>106 \$</u>	<u>68 \$</u>	<u>71 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>245 \$</u>
Valeurs comptables					
Au 31 août 2018	602 \$	106 \$	164 \$	60 \$	932 \$
Au 30 novembre 2018	<u>596 \$</u>	<u>107 \$</u>	<u>161 \$</u>	<u>64 \$</u>	<u>928 \$</u>

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

7. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Sommaire des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers de la Société par catégories de classement et comprend le classement dans la hiérarchie des justes valeurs de chaque instrument financier, comme il est décrit à la note 17 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2018. À l'exception de la dette à long terme, la valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société s'approche de leur juste valeur.

	30 novembre 2018		Hiérarchie des justes valeurs
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹⁾	44 \$	– \$	
Débiteurs et autres	87	–	
Placements courants			
Fonds de réserve pour le service de la dette	71	–	
Prêt consenti à une partie liée ²⁾	11	–	
Autres actifs courants			
Actifs dérivés ³⁾	–	9	Niveau 2
Placement sous forme d'actions privilégiées ⁴⁾	–	429	Niveau 2
Autres actifs non courants			
Prêt consenti à une partie liée	2	–	
Créances à long terme	1	–	
	<u>216 \$</u>	<u>438 \$</u>	
Passifs financiers			
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	220 \$	– \$	
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer ⁵⁾	1 494	–	Niveau 2
	<u>1 714 \$</u>	<u>– \$</u>	

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

7. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sommaire des instruments financiers (suite)

	31 août 2018		Hiérarchie des justes valeurs
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹⁾	38 \$	– \$	
Débiteurs et autres	102	–	
Placements courants			
Fonds de réserve pour le service de la dette	71	–	
Autres actifs courants			
Actifs dérivés ³⁾	–	3	Niveau 2
Placement sous forme d'actions privilégiées ⁴⁾	–	418	Niveau 2
Autres actifs non courants			
Prêt consenti à une partie liée ²⁾	12	–	
Créances à long terme	1	–	
	<u>224 \$</u>	<u>421 \$</u>	
Passifs financiers			
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	244 \$	– \$	
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer ⁵⁾	1 494	–	Niveau 2
	<u>1 738 \$</u>	<u>– \$</u>	

1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient des placements à court terme de 15 \$ au 30 novembre 2018 (15 \$ au 31 août 2018).

2) Crédit-relais accordé à Aireon au cours de l'exercice 2018 (10 \$ au 31 août 2018).

3) Les actifs et passifs dérivés courants et non courants sont inscrits à la juste valeur déterminée en fonction des taux de change en vigueur sur le marché et des taux d'intérêt à la date de clôture.

4) Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur selon la méthode d'évaluation décrite à la note 11 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2018.

5) La juste valeur des obligations et des billets à payer de la Société est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, étant donné qu'elle est établie selon les cours vendeur en vigueur sur le marché secondaire à la date de clôture. Au 30 novembre 2018, la juste valeur s'établissait à 1 644 \$ (1 678 \$ au 31 août 2018), compte tenu des intérêts courus de 22 \$ (22 \$ au 31 août 2018).

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs depuis le 31 août 2018.

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

7. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sommaire des instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit résume l'évolution de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui est classé au niveau 2 :

	Placement sous forme d'actions privilégiées
Juste valeur au 31 août 2018	418 \$
Augmentation nette de la juste valeur ¹⁾	3
Incidence du change	8
Juste valeur au 30 novembre 2018	429 \$

¹⁾ L'augmentation nette de la juste valeur comprend des produits de dividendes accumulés.

Instruments financiers dérivés

À l'occasion, la Société détient des swaps de taux d'intérêt à terme et instruments à terme sur obligations ainsi que des contrats de change à terme pour couvrir les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Le calendrier ainsi que la façon dont la Société gère ces risques varient pour chaque élément selon son évaluation du risque et des autres possibilités de gérer le risque.

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés auxquels la Société a appliqué la comptabilité de couverture :

	30 novembre 2018				Classement à l'état de la situation financière	Variations de la juste valeur utilisées dans le calcul de l'inefficacité
	Taux du contrat	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable			
			Actifs	Passifs		
<i>Couvertures de flux de trésorerie</i>						
<i>Risque de change</i>						
Contrats de change à terme ¹⁾	1,27472	7 \$	– \$	– \$	Autres actifs (courants)	– \$
<i>Risque de taux d'intérêt</i>						
Contrats à terme sur obligations ²⁾	2,20672	190 \$	8 \$	– \$	Autres actifs (courants)	5 \$

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

7. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

	31 août 2018				Classement à l'état de la situation financière	Variations de la juste valeur utilisées dans le calcul de l'inefficacité
	Taux du contrat	Montant notionnel des instruments de couverture	Actifs	Passifs		
<i>Couvertures de flux de trésorerie</i>						
Risque de change						
Contrats de change à terme ¹⁾	1,27472	7 \$	– \$	– \$	Autres actifs	– \$
Risque de taux d'intérêt						
Contrats à terme sur obligations ²⁾	2,20672	190 \$	3 \$	– \$	Autres actifs (courants)	3 \$

¹⁾ La Société détient sept contrats à terme d'une valeur notionnelle d'environ 1 \$ chacun visant l'achat d'un total de 5 \$ US (7 \$ CA) en vue de couvrir les versements mensuels à Aireon relativement aux frais de surveillance par satellite pour la période allant du troisième trimestre jusqu'à la clôture de l'exercice 2019. Le taux contractuel figurant dans le tableau est une moyenne des taux des sept contrats à terme. Depuis le 30 novembre 2018, la Société n'applique plus à comptabilité de couverture à deux de ces contrats à terme.

²⁾ En juin 2018, la Société a réglé les swaps de taux d'intérêt, ce qui a donné lieu à une perte de 8 \$, et elle a conclu un contrat à terme sur obligations afin d'atténuer l'incidence éventuelle de la hausse des taux d'intérêt sur le coût de refinancement d'une tranche de ses billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 d'un montant de 250 \$ qui viendront à échéance le 17 avril 2019.

Les relations de couverture de la Société pourraient donner lieu à de l'inefficacité si les transactions ne se matérialisent pas au moment prévu ou par suite de changements au risque de contrepartie.

Le tableau suivant présente un sommaire des éléments de couverture des autres éléments du résultat global.

	Trimestres clos les 30 novembre	
	2018	2017
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		
Swaps de taux d'intérêt	– \$	1 \$
Contrat à terme sur obligations	5	–
	5 \$	1 \$

Pour les trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie étaient considérés comme totalement efficaces et aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net.

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites aux paragraphes a) à c) de la note 17 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2018. Ces risques, ainsi que la gestion par la Société de son exposition à ces risques, n'ont pas changé significativement au cours du trimestre clos le 30 novembre 2018.

NAV CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2018 et 2017

(en millions de dollars canadiens)

8. Engagements

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés de la Société liés à ses passifs financiers, à ses engagements en capital, à ses contrats de location simple et à ses engagements contractés auprès d'une partie liée au 30 novembre 2018 :

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2019	2020	2021	2022	2023	
Dettes fournisseurs et charges à payer	198 \$	198 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dette à long terme (y compris la partie courante) ^{1), 2)}	1 500	275	25	275	25	25	875
Paiements d'intérêts ²⁾	787	58	62	55	48	46	518
Engagements en capital ³⁾	78	28	19	6	3	3	19
Engagements découlant de contrats de location simple	85	5	6	5	5	5	59
Prêt consenti à une partie liée ⁴⁾	29	29	–	–	–	–	–
	<u>2 677 \$</u>	<u>593 \$</u>	<u>112 \$</u>	<u>341 \$</u>	<u>81 \$</u>	<u>79 \$</u>	<u>1 471 \$</u>

¹⁾ Les paiements représentent un principal de 1 500 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.

²⁾ De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 16 afférente aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2018.

³⁾ La Société a des engagements fermes en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 78 \$ au 30 novembre 2018 (103 \$ au 31 août 2018).

⁴⁾ Il s'agit de la capacité d'emprunt consentie inutilisée aux termes de l'entente de crédit-relais conclue avec Aireon. Au 30 novembre 2018, Aireon avait prélevé 7 \$ US (10 \$ CA). Après le 30 novembre 2018, le montant prélevé, y compris les intérêts courus, a été remboursé.